

Produit de **Fonctionnement**



Objet de la garantie ?

Besoin de financement liés au cycle d'exploitation des entreprises éligibles. (Facilité de découvert).



Quelles sont les bénéficiaires ?

Toutes Petites ou Moyennes Entreprises ou Industries (TMPE/TPMI) de droit Djiboutien ayant pour objet ou activité la production et/ou des services.



Quels sont les secteurs concernés ?

Tous les secteurs d'activité.



Quels sont les concours garantis ?

Crédit de fonctionnement inférieur ou égal à 10 millions de Francs Djibouti.



Quelle est la durée de la garantie ?

12 mois, renouvelable sur présentation d'une nouvelle demande de garantie.



Quelle est la quotité de garantie ?

50% du crédit du principal.



Quel est le délai d'instruction ?

10 jours ouvrables.



Comment présenter les demandes ?

- La demande de financement est déposée auprès d'une des institutions financières signataires de la convention de partenariat qui étudie le dossier.
- Une fois l'accord de l'institution financière obtenu, celle-ci transmet le dossier au FOGAD qui effectue une contre analyse du dossier ;
- Une fois l'accord du FOGAD obtenu, la garantie est octroyée à l'institution financière et le crédit est mis en place par cette dernière.



Cité Ministérielle 2
Boulevard Hassan Gouled



+253 21 35 28 74



contact@fogad.dj
www.fogad.dj

